

CAPD du 3 mai 2018

Déclaration du SE-Unsa

Madame l'inspectrice,

Pour les raisons de notre **mobilisation le 22 mai**, évoquées par tous les syndicats (unis lors de cette journée), nous vous renvoyons vers nos déclarations nationales.

Il devient urgent que le gouvernement entendent et écoutent ses agents !

En préalable à l'ordre du jour, nous voudrions vous rappeler un dysfonctionnement récurrent en Haute-Garonne : **l'administration ne répond pas à ces agents !**

- Beaucoup de méls restent sans réponse.

Sur les problèmes de frais de déplacement non payés ; Sur l'organisation de la formation continue ; Sur les demandes à la médecine de prévention, surtout à la médecine de prévention...

Et, sur le mouvement.

- Beaucoup de demandes attendent une réponse... qui arriveront à un moment indéterminé.

En effet, il n'y a aucun calendrier fixant un délai avec des dates prévues de réponses : pour les demandes de temps partiels, pour les demandes de disponibilité, pour les demandes de stages (formation, CAPPEI...), pour les demandes de détachement...

- Beaucoup d'informations restent inaccessibles.

Quelle pension pour mon départ à la retraite ? Quelles modalités pour la mobilité ? Etc...

Autant de carences que les syndicats tentent de palier en organisant des formations.

Mais, pour le SE-Unsa, cela n'est pas satisfaisant.

L'administration doit informer ses agents.

Sur l'ordre du jour. Le mouvement

Une fois de plus, nous soulignons des conditions de travail imposés à la DPE qui ne sont pas acceptables pour les personnels. Des outils inadaptés qui freinent le fonctionnement du service.

Si le SE-Unsa a obtenu plusieurs améliorations (les années précédentes) avec un 2^e accusé de réception, un groupe de travail... Il reste des problèmes :

- Les enseignants n'ont jamais l'information des vœux et du barème définitif.

Pour le SE-Unsa, vous devez cette information à chaque enseignant.

- Les vœux géographiques fonctionnent toujours sans que l'administration soit capable d'expliquer leur fonctionnement. Pour le SE-Unsa, vous devez cette information à chaque enseignant.

- Nous avons enfin, un autre problème. Dans les heures qui suivent l'envoi des documents de travail par vos services, tous les enseignants du département sont informés de l'ensemble de ce projet. Est-ce bien normal que toute l'école sache que le-la collègue qui arrive dans l'école obtient le poste grâce à une priorité ? **L'administration ne peut-elle pas garantir la vie privée de ces agents ?**

Les élus des personnels ont besoin de pouvoir vérifier et faire corriger les vœux et barème des collègues. Nous ne sommes pas en course pour être ceux qui disent l'affectation avant les autres, les affectations sont du ressort de notre employeur.

Il faut que l'administration prenne ses responsabilités. Si le minimum de respect dû aux personnels impose que l'administration ne transmette plus le projet aux élus avant la CAPD, au SE-Unsa, nous y sommes prêts. Si vous continuez à transmettre le projet, envoyez-le vous-même à chaque enseignant participant au mouvement.